

FICHE RECAPITULATIVE - CANDIDATS LIBRES

Liste des documents à retourner au plus tard le :
SAMEDI 1er AVRIL 2023 cachet de la Poste faisant foi

75 77 78 91 92 93 94 95 (entourez votre département de résidence)

Pour être autorisé(e) à passer les épreuves professionnelles (EP1, EP2, EP3), vous devez justifier de 14 semaines ET 448 heures d'activité professionnelle et/ou de stage auprès des 0-6 ans dont 1 période auprès des moins de 3 ans, réalisés dans 2 structures différentes-

NOM de naissance :	EPOUSE :
PRENOM :	NE(E) le : _ / _ / _ _ _
NOM DE L'ETABLISSEMENT DE FORMATION :	<input type="checkbox"/> AUCUN

- Fiche récapitulative de l'activité professionnelle ou des stages renseignée : **14 semaines et 448 heures réalisées dans 2 structures différentes dont une période obligatoire auprès des moins de 3 ans**
- Attestation(s) de fin de stage et/ ou d'activité professionnelle (avec justificatifs)
- EP1 : Fiche technique A – Réalisation d'un soin du quotidien
- EP1 : Fiche technique B – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages
- EP3 : Projet d'accueil réel (uniquement si vous êtes inscrit AVEC PROJET REEL d'ACCUEIL)

POUR JUSTIFIER	PIECES A JOINDRE
de vos STAGES	<input type="checkbox"/> Attestation de fin de stage en ACM ou ECOLE MATERNELLE Et/ou <input type="checkbox"/> Attestation de fin de stage en EAJE moins de 3 ans Et/ou <input type="checkbox"/> Attestation de fin de stage auprès d'un(e) ASSISTANT(e) MATERNEL(le)*/MAM*
de votre ACTIVITE PROFESSIONNELLE	<input type="checkbox"/> Attestation d'activité professionnelle en tant qu'ASSISTANT(e) MATERNEL(le) Et/ou <input type="checkbox"/> Attestation d'activité professionnelle en tant que garde d'enfants au DOMICILE PRIVE Et/ou <input type="checkbox"/> Attestation d'activité professionnelle en EAJE Et/ou <input type="checkbox"/> Attestation d'activité professionnelle en ACM ou en ECOLE MATERNELLE
<p style="color: blue; margin: 0;">En plus de(s) attestations(s), joindre OBLIGATOIREMENT</p> <input type="checkbox"/> Contrat de Travail <input type="checkbox"/> Fiches de paye couvrant 14 semaines et 448h.	

***Si vous avez réalisé votre/vos stage(s) au domicile privé d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé ou en maison d'assistants maternels (MAM) :**

CONDITION DE RECEVABILITE	PIECES A JOINDRE
L'assistant(e) maternel(le) doit être agréé(e) depuis au moins cinq ans.	<input type="checkbox"/> Copie de l'agrément de l'assistant(e) maternel(le) en cours de validité
ET l'assistant(e) maternel(le)	
Avoir validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou EP1 et EP3 du CAP AEPE OU Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture OU Etre titulaire d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 3.	<input type="checkbox"/> Relevé de notes OU <input type="checkbox"/> Copie du diplôme OU <input type="checkbox"/> Attestation de réussite